

MAISON NEEL

Réaménagement de la maison NEEL
Rue de Ranspach
68470 HUSSEREN-WESSERLING

MAITRE D'OUVRAGE:

Communauté de
Communes de Saint-Amarin
70, rue Charles de Gaulle
68550 SAINT-AMARIN

C.C.T.P. - DEVIS DESCRIPTIF

15 – VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Entreprise :
(Cachet)

Date : **13 Novembre 2018**

Modifié le : **14 Juin 2019**

ARCHITECTE :

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

☎ 03.89.42.43.79

68110 ILLZACH

Fax 03.89.43.17.43

ECONOMISTE :

B.E. DENIS EURL

5, rue Victor Schoelcher

☎ 03.89.33.18.80

68200 MULHOUSE

Fax 03.89.33.18.81

0 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

0-1 OBJET DU PRESENT DEVIS

Le présent devis descriptif a pour objet de définir les travaux du lot : **15 – VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS** en vue du réaménagement de la maison NEEL pour le compte de Communauté de Communes de Saint-Amarin.

0-2 CONDITIONS D'EXECUTION

Tous les travaux ci-après indiqués devront être exécutés suivant les règles de l'art. Dans tous les cas, les matériaux et leur mise en œuvre devront répondre aux prescriptions des normes AFNOR (R.E.E.F.) des D.T.U. et du C.S.T.B. ou à défaut aux prescriptions des fabricants.

Le présent devis n'est pas limitatif.

L'entrepreneur devra prévoir tout ce qui est nécessaire au complet achèvement de son entreprise. IL sera tenu de se conformer aux instructions qui lui seront données par le Maître d'œuvre, au cours des travaux.

Les ouvrages qui ne seraient pas nommément précisés au devis descriptif, mais qui seraient figurés sur les plans ou qu'il serait indispensable d'exécuter, font partie intégrante des prestations de l'entrepreneur.

Il est précisé que les ouvrages à prévoir devront comprendre toutes les dépenses de fournitures, transports, transformations, pertes, mise en œuvre, frais généraux, bénéfiques, taxes etc...

Les devis descriptifs des autres corps d'état pouvant être consultés chez le Maître d'œuvre, l'entrepreneur du présent lot ne pourra se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées au cours des travaux, ou d'omission dans son étude.

L'entreprise devra se rendre compte sur place de l'état existant et des conditions d'exécution et tenir compte de toutes les sujétions, car aucun supplément ne sera admis ultérieurement.

0-3 INSTALLATION DE CHANTIER

Seront à la charge de chacun des lots, les installations de chantier propres de l'entreprise, lui permettant l'exécution de ses travaux.

0-4 NETTOYAGE DU CHANTIER

Les entrepreneurs sont tenus de laisser propre le chantier en permanence. De plus après exécution des travaux, l'entrepreneur devra le nettoyage complet de ses ouvrages.

Si l'entreprise n'effectue pas les nettoyages demandés il sera fait appel à une entreprise extérieure aux frais de l'Entreprise concernée.

0-5 VERIFICATION DU DEVIS QUANTITATIF

Il est rappelé que le prix remis par l'entrepreneur est un prix global et forfaitaire.
Les quantités sont données à titre indicatif.
Il appartient à l'entrepreneur de vérifier celles-ci et de tenir compte dans son offre des éventuelles erreurs ou omissions relevées dans ce D.C.E.
Aucune réclamation ne sera admise après signature du marché.

0-6 TROUS SCELLEMENTS RACCORDS

Les trous de pattes à scellement ou analogues seront exécutés par le corps d'état intéressé.
Les trous et saignées à exécuter dans les maçonneries autres que celles en béton seront toujours à la charge du corps d'état intéressé par ses ouvrages.
Les scellements, rebouchements, calfeutrements, seront exécutés par le corps d'état intéressé par ses ouvrages.
Ces rebouchements seront en défoncé de 5 mm sur le nu fini des ouvrages.
Les raccords d'enduit sur ces scellements, rebouchements ou calfeutrements seront exécutés :

- ceux sur enduit ciment par le maçon
- ceux sur enduit plâtre par le plâtrier

0-7 NETTOYAGE DES VOIES PUBLIQUES

Les entrepreneurs devront prendre leurs précautions pour éviter de salir les voies publiques avec le passage des camions.

Leur attention est attirée à cet effet, sur l'application du paragraphe IV de l'article 471 du Code Pénal, relatif au nettoyage des chaussées et trottoirs souillés par les camions.

Les services de la voirie pourront effectuer eux-mêmes ces nettoyages si nécessaires, au compte de l'entreprise responsable.

0-8 DISPOSITIONS RELATIVES AU TERRAIN

L'entrepreneur reconnaît s'être parfaitement rendu compte, sur plan et sur place, de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des manœuvres d'engins et avoir fait à ce sujet les prévisions utiles en ce qui concerne la nature et l'importance des travaux.

L'entrepreneur ne sera admis à présenter de réclamation qu'elle qu'en soit la nature, du fait que le tracé ou l'implantation des ouvrages existants ou nouvellement créés l'oblige à prendre des mesures de protection.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour qu'aucun dommage ne soit causé aux canalisations de toutes sortes ou ouvrages existants, ainsi qu'aux chaussées et bordures rencontrées pendant l'exécution des travaux.

L'entrepreneur supportera la responsabilité entière des dégâts qu'il pourrait occasionner.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL
Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

Lot N°15 VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

NOTA: L'ensemble selon le plan de masse de l'Architecte.

Les plans et les études des réseaux et voiries seront exécutés par un bureau d'études voirie, à la charge de l'entreprise et réalisé conformément aux indications des concessionnaires.

Ils seront à faire valider par le BC+MOE+MOA avant l'exécution des travaux

L'entreprise devra se rendre compte sur place des travaux à exécuter.

Le raccordement d'électricité, le regard pour l'AEP, le regard EU en limite de propriété et le raccordement télécom sera à la charge des services concernés et du client.

L'entreprise devra fournir des photographies et des documentations techniques sur les matériaux et matériels mis en oeuvre.

L'entreprise aura à sa charge les réseaux jusqu'en limite de propriété.

Niveau réf = 0.00 RDC fini (Repère selon plan de masse et coupes)

L'entretien régulier des installations communes de chantier sont à la charge du lot DEMOLITION/GROS-OEUVRE et comprennent : le nettoyage périodique, le renouvellement des consommables, les avances de paiement des consommations d'énergie, les réparations, etc..., mais refacturer au prorata.

1 TERRASSEMENTS

1.1 - Défrichage

1.1 1 Défrichages

Défrichages sur l'ensemble du terrain, compris arrachage des haies, arbustes divers, abattage d'arbres à haute tige, compris désouchage, débittage, coupe de l'herbe, etc..., y compris évacuation à la décharge et toutes sujétions.

NOTA: L'entreprise devra se rendre compte sur place des travaux à exécuter.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

Lot N°15 VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

1.2 - Décapage de la terre végétale

1.2 1 Décapage du terrains autour des maisons

Décapage en terrain ordinaire autour des maisons dans les zones espaces verts, compris talutage, façons de pentes et toutes sujétions.

1.3 - Pleines masses

Pleines masses sur l'ensemble des zones à traiter

1.3 1 Pleines masses

En terrain de toutes natures, sur l'emprise des rampes d'accès (entrée et cave), compris réglage de la plateforme, talutage et toutes sujétions.

Niveau plateforme 65 cm en-dessous des niveaux de rampes données

1.4 - Evacuation des terres excédentaires

1.4 1 Evacuation des terres

Evacuation des terres excédentaires des fouilles, compris évacuation à la décharge, frais de transports, droits de décharge et toutes sujétions.

2 CANALISATIONS ET RESEAUX

2.1 Canalisations extérieures

Fourniture et pose de canalisations en PVC-U de type assainissement CR8, à parois structurées, extrémité mâle chanfreinée et extrémité femelle en tulipe avec joint d'étanchéité intégré, avec marquage NF indélébile. Y compris la coupe des tuyaux, les massifs de butée, les essais de pression et d'étanchéité en auto-contrôle, le nettoyage de la conduite avant mise en service, raccordements sur regards, et fournitures et mises en oeuvre de toutes pièces spéciales (culottes, manchons, coudes, etc...), compris main d'oeuvre, fouilles, blindages métalliques nécessaires, lit de sable, remblais en tout-venant, compactage par couches, évacuation des déblais à la décharge et toutes sujétions.

NOTA: Les canalisations sortiront à 1.00 m du bâtiment pour les E.U.

2.1 1 Diam. 160 pour E.U.

Diamètre 160 pour E.U. pour raccordements des EU au regard et du regard jusqu'en limite de propriété

2.1 2 Diam. 125 pour E.P.

Diamètre 125 pour E.P. pour raccordement des dauphins au regard

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

Lot N°15 VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

2.2 Regards

2.2 1 Regard diam. 800

Fourniture et pose de regards béton diam. 800 mm compris fouilles, remblais, tampon fonte, clapet anti-retour, raccordements EU et EP et toutes sujétions.

2.3 Chambres de tirages

2.3 1 Chambre de tirages L1T

Fourniture et pose de chambres de tirages L1T, compris fouilles, remblais, tampon fonte et toutes sujétions.

2.4 Réseaux électrique

Tranchée

2.4 1 Fouilles

Tranchée pour fourreaux, compris grillage avertisseur rouge posé à 0.30 m au dessus des gaines et câbles, raccordement sur en limite de propriété, blindages métalliques nécessaires, lit de sable, remblais en tout-venant, compactage par couches, évacuation des déblais à la décharge et toutes sujétions. Profondeur 0.70 m min.

Foureaux

2.4 2 TPC diam. 100

Foureaux TPC diam. 100 mm, pour alimentation d'éclairages extérieures, compris raccordement, pièces et accessoires nécessaires de branchement et toutes sujétions.

3 TOUT-VENANT

3.1 Tout-venant

3.1 1 Tout-venant

Fourniture et mise en place d'une assise en tout-venant 0/150, sur 0.50 m d'épaisseur moy. pour les zones en béton balayé, compris géotextile, cylindrage, façons de pente et toutes sujétions.

4 RESEAU TELECOM

4.1 Tranchée

4.1 1 Fouilles

Tranchée pour fourreaux, compris raccordement en limite de propriété, blindages métalliques nécessaires, lit de sable, remblais en tout-venant, compactage par couches, évacuation des déblais à la décharge et toutes sujétions. Profondeur 0.70 m min.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

Lot N°15 VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

4.2 Fourreau TP 42/45

4.2 1 Fourreaux

Fourniture et pose de 2 fourreaux TP 42/45 conforme à la norme NF EN 50086 2 4 en tranchée ouverte (compté dans poste précédent), conformément aux prescriptions des différents services, avec fils de tirage, raccordements par manchons et collages, liage des faisceaux par colliers, compris grillage avertisseur vert posé à 0.30 m au dessus des gaines, raccordement sur réseau en limite de propriété et toutes sujétions de réalisations.

5 AMENAGEMENTS

5.1 Terrasse lame bois

5.1 1 Fouilles et fondations

Fondations en semelle filants pour lambourde, comprenant :

- terrassement et fouilles avec évacuation des terres pour semelles de fondations
 - béton coulé en pleines fouilles, béton dosé à 300 KG., compris attente pour fixation et ancrage des lambourde
 - armatures HA nécessaires
 - remblais périphérique
- y compris décrochements et toutes sujétions de réalisations.

5.1 2 Lambourdes

Fourniture et pose de lambourde en profilé IPE, de 60/140mm, à fixer sur les semelles BA, compris callage, ancrage, découpe et toutes sujétions de réalisations.

NOTA: Les bois auront reçu un traitement insecticide et fongicide classe 2 par trempage.

5.1 3 Gravillonnage

Fourniture et mise en oeuvre de gravillonnage en concassé stabilisé de 6/10mm sur une épaisseur de 10cm, compris géotextile et toutes sujétions.

5.1 4 Plancher bois en mélèze

Fourniture et pose d'un plancher bois, pour terrasse, comprenant :

- lame bois en mélèze de 20/120mm, formant terrasse, comprenant fixation par vise calpiné sur lambourde
 - profils de finition sur face vus pour capotage des chants de plancher et des lambourdes
- y compris, plan de calpinage, fixations spéciales, découpes, angles, retours et toutes sujétions de réalisations.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

Lot N°15 VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

5.2 Murs de soutènement B.A. en L

Fourniture et pose de murs de soutènement en L

Comprenant:

- terrassement et fouilles avec évacuation des terres
 - tout-venant compacté jusqu'à la plateforme
 - béton coulé en pleines fouilles, béton dosé à 300 KG., compris armatures et hors gel
 - L préfabriqué B.A., ép. 15 cm avec armatures
 - remblai contre le murs
- y compris angles, décrochements et toutes sujétions de réalisations.

NOTA: Les murets L seront exécutées par tronçon sur une largeur de 1.00 m le long du mur de clôture pour éviter l'effondrement.

5.2 1 Murs de soutènement rampes et paliers

Murs de soutènement B.A. en L préfabriqué pour parkings, compris toutes sujétions. 0.20 à 0.80 m ht env. face vue

5.3 Bordure

5.3 1 Bordures P1

Fourniture et pose de bordures béton type P1 compris fouilles, fondations béton, callage, coupes, arrondies et toutes sujétions.

5.4 Dallage béton balayé pour rampe et palier

5.4 1 Dallage béton

Dallage en béton balayé pour rampe d'accès et palier comprenant:

- film polyane avec relevés
 - dallage BA en béton B25 désactivé avec hydrofuge de 0.15 m d'ép. env. compris armatures en acier HA E 500 à raison de 7 kg/m², TS E 500 à raison de 14 kg/m²
 - ancrage dans murs
 - sufaçage soigné en béton balayé antidérapant (destiné à rester apparent)
 - coffrage sur pas d'âne
 - façon de pente 5% sur les rampes, joint étanche entre l'ancien et le neuf, joint dilatation contre le bâtiment et toutes sujétions.
- compris toutes sujétions.

NOTA: *Dallage sur blocage en tout-venant compté au poste TOUT-VENANT.*

Localisation

Sur cheminements, rampes, palier et pas d'âne.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

Lot N°15 VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

6 ETUDES DE VOIRIES

6.1 1 Etudes de voiries

Les études de voiries et les plans de recollements seront exécutés par un bureau d'études Voirie (à la charge de l'entreprise) et comprendront les plans d'exécutions et le dimensionnement des ouvrages.